

## Contrat d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Codes produits :  
Durée Viagère : P5001  
Durée Déterminée : P5002

Tous les champs sont obligatoires.

M.  Mme  Mlle   
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Ville : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
A : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

Tous les champs sont obligatoires.

M.  Mme   
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Ville : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
A : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous le régime de la communauté légale ou sous le régime de la communauté universelle. Sauf stipulation contraire, le versement du capital, en cas de décès, sera effectué au premier décès. Une copie du contrat de mariage doit être jointe au Bulletin de Souscription.

Versement du capital au second décès\*

\*Le versement du capital au second décès n'est possible que dans le cadre de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

En cas de vie de l'Assuré :  L'Assuré (contrat de Durée Déterminée uniquement)

En cas de décès de l'Assuré :  Le conjoint de l'Assuré, à défaut, les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Assuré.

Les Bénéficiaires suivants (nom, nom de jeune fille, prénom, adresse, date et lieu de naissance, répartition du capital)  
\_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ % du capital  
\_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ % du capital  
\_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ % du capital  
\_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_ % du capital

en cas de prédécès et de non-représentation de l'un d'eux, la part concernée sera répartie entre les bénéficiaires survivants par parts égales, à défaut les héritiers de l'assuré.

Ou autre(s) Bénéficiaire(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ à défaut les héritiers de l'Assuré.

Selon dispositions testamentaires déposées chez :  
Maître \_\_\_\_\_ Notaire  
à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ à défaut les héritiers de l'Assuré.

(Nous vous prions de rédiger cette clause de la façon la plus complète possible)

Tout versement en espèces est exclu.

Montant total du versement initial<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ € (minimum de 1 500 euros pour la « Gestion Libre » ou la « Gestion NSK » et 5 000 euros pour la « Gestion Pilotée »)

\_\_\_\_\_ (Somme en toutes lettres)

(1) Si vous optez pour des Versements libres programmés dès la souscription, le versement initial est au moins égal à 1 000 euros dans le cadre de la « Gestion Libre » ou de la « Gestion NSK » et à 5 000 euros dans le cadre de la « Gestion Pilotée ».

#### Mode de règlement :

Par chèque ci-joint n° \_\_\_\_\_ établi exclusivement à l'ordre de e-cie vie et tiré sur le compte du Souscripteur ouvert auprès de la banque : \_\_\_\_\_ ,

Par virement (joindre obligatoirement une copie de l'ordre de virement) sur le compte N°30003-03391-00050010117- 43 de e-cie vie ouvert dans les livres de la Société Générale.

J'opte pour des Versements libres programmés<sup>(2)</sup> (joindre un RIB, un RIP ou un RICE et remplir la demande d'autorisation de prélèvement) :

Périodicité et montant du versement :

Mensuelle : \_\_\_\_\_ (minimum 100 €)  Trimestrielle : \_\_\_\_\_ (minimum 300 €)  
 Semestrielle : \_\_\_\_\_ (minimum 500 €)  Annuelle : \_\_\_\_\_ (minimum 1 000 €)

(2) Cette option n'est pas compatibles avec la Sécurisation des plus Values, la Dynamisation des plus-values et les Rachats partiels programmés

Durée Viagère       Durée Déterminée \_\_\_\_\_ ans (minimum 8 ans)

Chaque option est exclusive l'une de l'autre

La liste des supports disponibles dans le cadre de chaque option fiscale figure en annexe de la Note d'Information valant Conditions Générales.

Assurance Vie       NSK

Chaque Gestion est exclusive l'une de l'autre

### Gestion Libre

J'opte pour la « Gestion libre » et je répartiss mon versement initial comme suit :

Support(s) sélectionné(s) (libellé et code ISIN) :	Versement libre (Minimum 150 euros par support)	Versements libres programmés (Minimum 50 euros par support)
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
<b>Total :</b>	_____ €	_____ €

Ou

**Gestion NSK** (La « Gestion NSK » n'est pas disponible en cours de vie du contrat. Elle n'est éligible que lors de la souscription)

J'opte pour la « Gestion NSK »

Support(s) sélectionné(s) (libellé et code ISIN) :	Versement libre (Minimum 150 euros par support)	Versements libres programmés (Minimum 50 euros par support)
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
_____	_____ €	_____ €
<b>Total :</b>	_____ €	_____ €

Ou

### Gestion Pilotée

J'opte pour la « Gestion Pilotée » et :

J'investis \_\_\_\_\_ € de mon versement dans le « Profil Liberté »

J'investis \_\_\_\_\_ € sur le fonds Euro (dans la limite de 45% de mon versement)

J'ai bien noté que dans le cadre de la mise en place de Versements Libres Programmés, ces derniers seront exclusivement investis sur les unités de compte du « Profil Liberté ».

Chaque option est exclusive l'une de l'autre

J'opte pour des **Rachats partiels programmés** (joindre un RIB, un RIP ou un RICE) : Option non accessible dans le cadre de la « Gestion NSK »

**Dans le cadre de la « Gestion Libre »** : Dans ce cas, la valeur atteinte sur le contrat doit au moins être égale à 5 000 euros. Les Rachats partiels programmés s'effectueront à partir du fonds Euro et/ou des unités de compte sélectionnées.

Périodicité et montant du rachat :

Mensuelle : \_\_\_\_\_ (minimum 100 €)       Trimestrielle : \_\_\_\_\_ (minimum 300 €)  
 Semestrielle : \_\_\_\_\_ (minimum 500 €)       Annuelle : \_\_\_\_\_ (minimum 1 000 €)

Choix du (des) support(s) à désinvestir :  Au prorata des supports du contrat, ou

Selon la répartition suivante :

Supports sélectionnés (libellés et codes ISIN) :	Minimum 100 € par support
_____	_____ €
_____	_____ €
_____	_____ €
_____	_____ €
<b>Total :</b>	_____ €

Option fiscale sélectionnée :  Prélèvement libératoire forfaitaire

Déclaration des produits dans le revenu imposable

**Dans le cadre de la « Gestion Pilotée »** : Dans ce cas, la valeur atteinte sur le contrat doit au moins être égale à 10 000 euros. Les Rachats partiels programmés s'effectueront à partir du fonds Euro et/ou des unités de compte composant l'orientation de gestion.

Périodicité et montant du rachat :

Mensuelle : \_\_\_\_\_ (minimum 100 €)       Trimestrielle : \_\_\_\_\_ (minimum 300 €)  
 Semestrielle : \_\_\_\_\_ (minimum 500 €)       Annuelle : \_\_\_\_\_ (minimum 1 000 €)

Supports à désinvestir :  Au prorata des supports du contrat **et/ou** ;

A partir du fonds Euro

Option fiscale sélectionnée :  Prélèvement libératoire forfaitaire

Déclaration des produits dans le revenu imposable

